

Cet exemple d'ERNMT gratuit à LE BOSC est édité par <u>ERNMT OFFICIEL.COM</u>

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES 1093-1113 RUE MICHEL CHEVALIER 34700 LE BOSC



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 3	0 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE	SEISME : NIVEAU 1
RISQUES NATURELS ⁽¹⁾	RISQUES MINIERS ⁽¹⁾	RISQUES TECHNOLOGIQUES (I)
Inondation Séisme Feu de forêt	Aucun	Rupture de barrage Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.
(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
---------	------	---------	------

CONCLUSIONS

Le bien n'est concerné par aucun plan de prevention de risque

Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	AZI de l'Hérault	31/07/2007
Inondation	Prévention submersion marine	05/11/2010

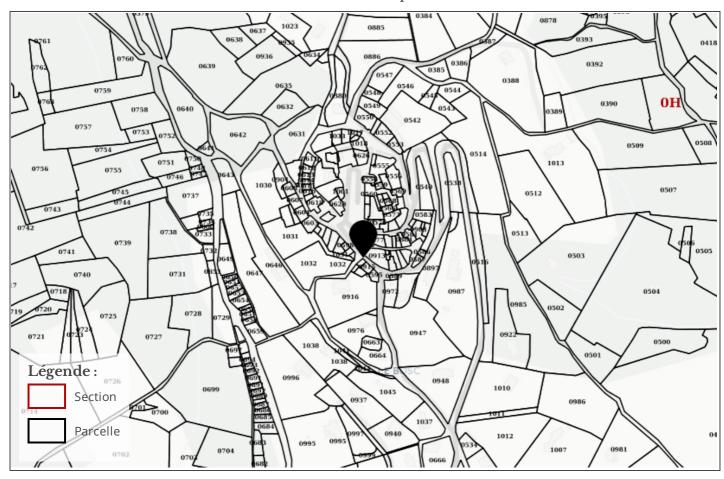
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	26/09/1992	30/09/1992	06/11/1992	18/11/1992
Inondations et coulées de boue	17/09/1995	18/09/1995	02/02/1996	14/02/1996
Inondations et coulées de boue	03/12/2003	04/12/2003	05/02/2004	26/02/2004
Inondations et coulées de boue	28/01/2006	28/01/2006	10/11/2006	23/11/2006
Inondations et coulées de boue	19/10/2006	19/10/2006	24/04/2007	04/05/2007
Inondations et coulées de boue	17/09/2014	19/09/2014	04/11/2014	07/11/2014
Inondations et coulées de boue	27/11/2014	29/11/2014	17/02/2015	19/02/2015
Inondations et coulées de boue	23/08/2015	23/08/2015	02/10/2015	08/10/2015
Inondations et coulées de boue	12/09/2015	12/09/2015	02/10/2015	08/10/2015

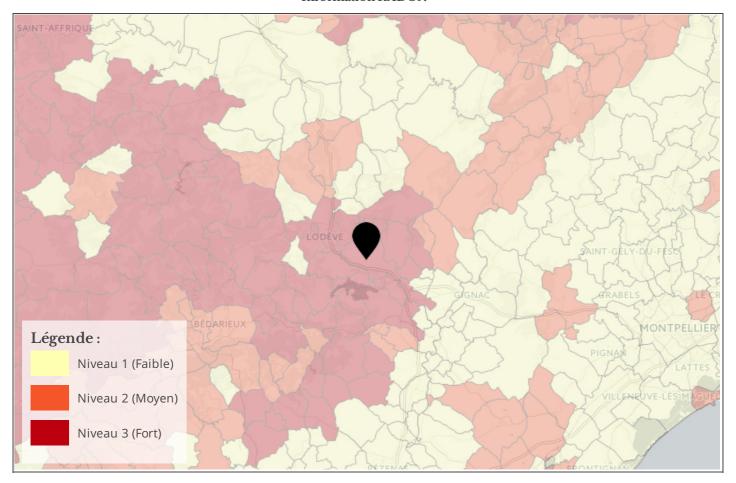
Cartographie des inondations



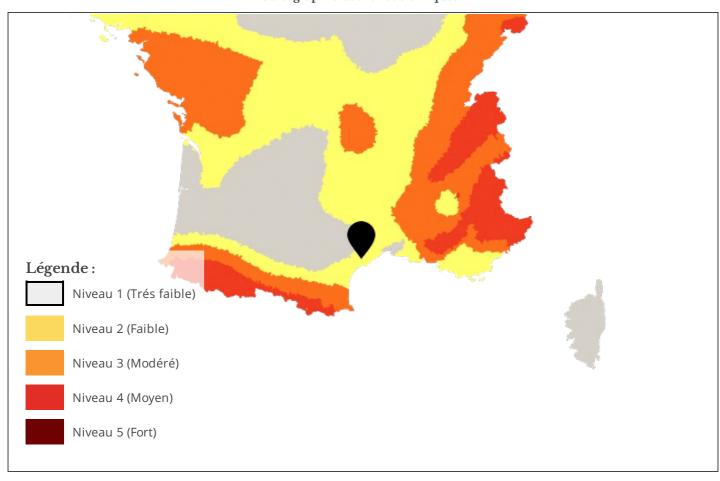
Referentiel cadastral parcelle



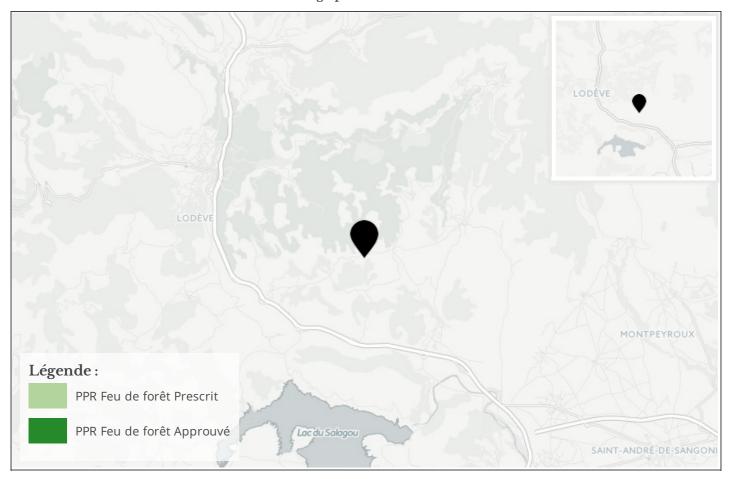
Information RADON



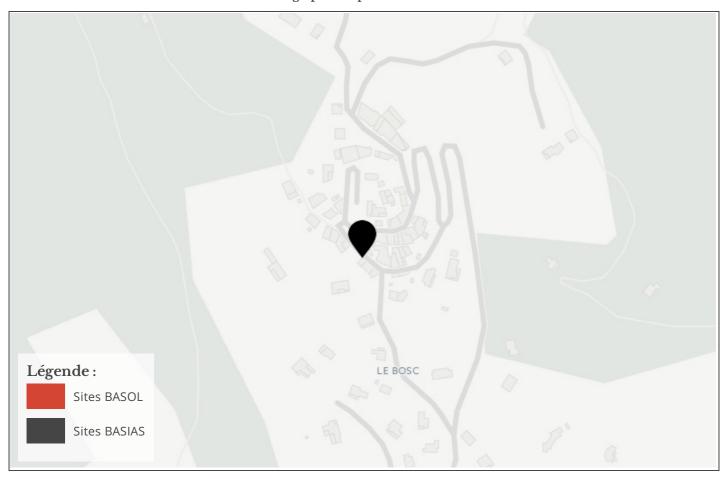
Cartographie des zones sismiques



Cartographie Feu de forêts



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)





Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitud concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations.				technologiques	
N°	du	,	Mis à jour le		
informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)			····s a jour re		
2. Adresse	code postal ou	Insee C	commune		
1093-1113 Rue Michel Chevalier		700		BOSC	
3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs pla					
		tureis [PPK II]	0	Non	V
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	prescrit		Oui Oui	Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	appliqué par anticipation approuvé		Oui	Non Non	X
> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :	approuve		Oui	Non	^
si oui, les risques flutureis pris en compte sont lies à .		mouveme	nts de		
inondation	crue torrentielle		errain	avalanches	
sécheresse	cyclone	remontée de r	nappe	feux de forêt	
séisme	volcan	ā	autres		
extraits des documents de référence joints au prése	nt état et permettant la localisatio	on de l'immeuble	au regard des risques	pris en compte	
, ,			0 1		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux o	dans le règlement du ou des PPR	naturels	Oui	Non	Χ
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR n	aturels ont été réalisés		Oui	Non	
4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de préven	tion de risques miniers [PPR m]				
en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.					
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	prescrit		Oui	Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	appliqué par anticipation		Oui	Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	approuvé		Oui	Non	X
> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :					
	mouvements de terrain	a	autres		
extraits des documents de référence joints au prése	nt état et permettant la localisatio	on de l'immeuble	au regard des risques	pris en compte	
, ,			0 1		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux o	dans le règlement du ou des PPR	miniers	Oui	Non	Χ
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR n			Oui	Non	
5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de préven	tion de risques technologiques	[PPR t]			
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR te			Oui	Non	Χ
si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêt		ore approuve	Oui	Roll	/\
effet toxique	effet thermique	effet de surpr	ession		
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux ris			Oui	Non	Χ
extraits des documents de référence joints au prése					Λ.
extraits des documents de reference joints au prese	int état et permettant la localisatio	on de l'illilleable	au regard des risques	pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux o	dans le règlement du ou des PPR				
technologiques			Oui	Non	Х
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR te	echnologiques ont été réalisés		Oui	Non	
6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglemen	ntaire pour la prise en compte d	de la sismicité			
en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'	environnement				
> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité	zone 5 zone 4	zone 3	zone 2	zone 1	Χ
	forte moyer	nne mo	odérée fail		
				fai	ible
7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assu	•	naturelle, miniè	re ou technologique		
en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement					
> L'information est mentionnée dans l'acte authentique cons	statant la réalisation de la vente		Oui	Non	
vendeur/bailleur – acquéreur/locataire					
8. Vendeur - Bailleur	jean		Dura	and	
9. Acquéreur - Locataire	La company		_		
10. Lieu / Date	Jeanne LE BOSC		Dup- 17/06/		

Attention! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		
	Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		
	Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Ministère du Développement Durable Déclarationde sinistres indemnisés Préfecture : Hérault en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement Adresse de l'immeuble Commune LE BOSC Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe Arrêtés de reconnaissance de l'état de Cochez les cases **OUI** ou **NON** catastrophes au profit de la commune si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements O Oui O Non Tempête Arrêté en date du 18/11/1982 Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 06/11/1992 O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 02/02/1996 O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 05/02/2004 O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 10/11/2006 O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 24/04/2007 O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 04/11/2014 O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 17/02/2015 O Oui O Non Inondations et coulées de boue Arrêté en date du 02/10/2015 O Oui O Non Inondations et coulées de boue O Oui O Non Arrêté en date du 02/10/2015

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Etabli le:

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire